BX 890 58 U.13

Mor l'Evêque de Bruges vient de publier en antispiendide volume, plusieurs opuscules inédits de suarez. Dans la préface de ce volume, tout en accordant à mon édition du grand l'héologien des éloges qui me sont d'un grand prix il dirige contre cette même édition quelques critiques. I espère que Mer l'Evêque de Bruges ne trouvera pas mauvais que je me défende. En le faisant avec la vivacité que donne une conviction bien établic je n'oublierai ni la vénération due à son caractère ni les égards dus à son talent.

Je ne me plaindrai pas de ce que Mgr Malou a défiguré mon nom Cette altération, qui me transforme en labitant de la Bretagne dra: je l'espère quelque indulgence pour les erreurs semblables de autre pour ne chapper.

Avoir reproduit sans commentaires de vieillos pretaces la cur estance une entre autres, qui donne comme inédit un envrage de feut des partes de dité; n'avoir pas indiqué dans les intes le conteniu de chaque volume; avoir placé les sommaires, non en marge mais au commencement des paragraphies avoir enfin de ma propre satorité modifié le texte : tels sont mes forts suivant le vénérable et savant écrivair, auquel je voudrais n'avoir pas a répondre. Il le faut pourtant Commencens par les ceus et suportance de la content de faut pourtant Commencens par les ceus et suportance de la content de la content de la content commencens par les ceus et suportances de la content commencens par les ceus et suportances de la content de la content commencens par les ceus et suportances de la content de la content commencens par les ceus et suportances de la content de la conte

Je passe condannation sur l'un des chets, celui de ver seulement que ma responsabilité ne s'étend parétaces, j'ai donné ailleurs une des raisons qui m'or pour le dernier volume. J'aurais pu ajouter qu'une l'enti la publication de l'ourrage, publication déjà troj Cela étant, il n'y avait guêre plus de motifs pour accumpagner de

les préfaces, qu'il ny en avant pour accompagner du être laissés tels quels, bien plus le texte, en mille endroits fautils qui ont du être laissés tels quels,

Mgr l'Evêque de Bruges vient de publier en un splendide volume plusieurs opuscules inédits de Suarez. Dans la préface de ce volume, tout en accordant à mon édition du grand Théologien des éloges qui me sont d'un grand prix, il dirige contre cette même édition quelques critiques. J'espère que Mgr l'Evêque de Bruges ne trouvera pas mauvais que je me défende. En le faisant avec la vivacité que donne une conviction bien établie, je n'oublierai ni la vénération due à son caractère, ni les égards dus à son talent.

Je ne me plaindrai pas de ce que Mgr Malou a défiguré mon nom. Cette altération, qui me transforme en habitant de la Bretagne, me vaudra, je l'espère, quelque indulgence pour les erreurs semblables qui auraient pu m'échapper.

Avoir reproduit sans commentaires de vieilles préfaces de circonstance, une, entre autres, qui donne comme inédit un ouvrage de Suarez aujourd'hui édité; n'avoir pas indiqué dans les titres le contenu de chaque volume; avoir placé les sommaires, non en marge, mais au commencement des paragraphes; avoir enfin, de ma propre autorité, modifié le texte: tels sont mes torts, suivant le vénérable et savant écrivain, auquel je voudrais n'avoir pas à répondre. Il le faut pourtant. Commençons par les griefs d'importance moindre.

Je passe condamnation sur l'un des chefs, celui des marges, faisant observer seulement que ma responsabilité ne s'étend pas jusque-là. Quant aux préfaces, j'ai donné ailleurs une des raisons qui m'ont fait réserver les notes pour le dernier volume. J'aurais pu ajouter qu'une marche différente eût ralenti la publication de l'ouvrage, publication déjà trop lente au gré du public. Cela étant, il n'y avait guère plus de motifs pour accompagner de leurs notes les préfaces, qu'il n'y en avait pour accompagner des leurs les autres pages; bien plus, le texte, en mille endroits fautifs qui ont dû être laissés tels quels,

a plus besoin d'éclaircissements, pour le commun des lecteurs, que les préfaces les plus surannées. Moins fondée encore est l'accusation relative aux titres; car, des deux feuillets qui ouvrent chaque volume, si le second n'a qu'un titre général et toujours le même, le premier porte précisément l'indication dont l'absence m'est objectée.

Il reste à me laver du principal grief. Mgr Malou dit que j'aurais mieux fait, si, au lieu de corriger les contre-sens, et de chercher à conjecturer et à rétablir les lignes manquantes, je m'étais servi des anciennes éditions pour corriger le texte. Il me revient de divers côtés que des théologiens recommandables partagent cette manière de voir; et c'est à eux surtout que s'adresse ce qui va suivre, car je n'ai point trouvé chez eux la modération et la bienveillance dont Mgr l'Evêque de Bruges a cru devoir, et je l'en remercie, tempérer sa critique.

Je croyais avoir établi suffisamment que mon premier soin est de consulter les éditions. C'est seulement quand elles offrent, comparaison faite, les mêmes contre-sens et les mêmes lacunes, que je fais appel à une autre méthode, et c'est seulement quand les résultats de cet examen me paraissent évidents que je les intercale. Souvent même, je ne me décide à modifier le texte, qu'après avoir eu recours aux lumières d'un ami. Le travail que, faute de pouvoir mieux faire, je réserve pour le dernier volume, travail dont Mgr l'Evêque de Bruges veut bien louer le dessein, comprend, outre les notes purement explicatives, deux parties bien distinctes : dans l'une sont indiqués et justifiés les changements que j'ai introduits; dans l'autre sont proposés les changements dont je n'ai pas osé, tout nécessaires qu'ils me semblent, assumer la responsabilité. Je veux bien, redoublant à l'avenir de circonspection, grossir cette seconde partie aux dépens de la première; mais, j'en ai l'assurance, dans les variantes mêmes que je me borne à proposer, au moins dans la plupart d'entre elles, on reconnaîtra tellement la vraie leçon de Suarez, que le prochain éditeur n'hésitera pas à les faire passer dans le texte.

Voici, à l'appui de cette assertion, quelques exemples pris au hasard dans le présent volume :

P. 673, l. 3 de col. 1, il y a:	cibos il faudrait :	illos
P. 6/1, 1. 6 de n. 9,	converti	controverti.
P. 684, l. 6 de n. 4 fin,	vel (deux fois).	nec (deux fois).
P. 706, l. 23 de n. 11, P. 708, l. 9 de n. 16,		nec.
P. 717, l. 17 de n. 18 fin,	dico	contrarium non.
P. 724, 1. 24 de n. 17 fin,		desponsatus.

P. 754, l. 6 de n. 9, il y a: eventu il faud	rait: eventu non.
P. 754, l. 9 de n. 9, ostenderet	extenderet.
P. 771, l. 4 de n. 22, irrogaretur	abrogaretur.
P. 802, l. 17 de n. 7 fin, recipiendo	respiciendo.
P. 802, 1. 23 de n. 8, validum	invalidum.
P. 804, l. 8 de n. 10 fin, circa	citra, ou contra.
P. 815, l. 3 de n. 17 fin, vovendi	vovendo.
P. 816, l. 7 de n. 3, indispensabile.	dispensabile.
P. 816, l. 9 de n. 4, voto antecedenter	voco antecedenter.
P. 822, l. 22 de n. 10 fin, illi	ibi.
P. 825, l. 13 de n. 15 fin, reputat	refutat.
P. 831, l. 8 de n. 29, monasterio	ministerio.
P. 840, 1. 3 de n. 14 fin, hausisse	auxisse.
P. 846, 1. 27 de n. 3, incredibile	credibile.
P. 851, l. 14 de n. 6 fin, hujus	usus. The day has
The second of the second secon	

Dans tous ces cas, et dans beaucoup d'autres qu'indiquera le dernier volume, je suis sûr que la seconde leçon est seule bonne, et pourtant j'ai conservé la première, parce que toutes les éditions la repètent, et qu'on me fait entendre que le devoir d'un éditeur est de suivre fidèlement ses devanciers. Quoique ne partageant pas cette opinion, je suis forcé de m'incliner devant elle, sous peine de voir se répandre, au sujet de mon travail, les bruits les plus défavorables.

Après m'avoir déclaré trop haroi, on me taxera peut-être de timidité. Il est certain, en effet, qu'à partir du présent volume, pour complaire à mes critiques, et au public, dont plusieurs de ceux-là se donnent, à ce qu'il paraît, comme les organes j'ai respecté, on peut s'en convaincre, beaucoup de passages qui seront pour un lecteur ordinaire d'inévitables piéges. Que la responsabilité en retombe sur ceux qui m'ont forcé à changer de méthode. Si cette expérience, qu'eux seuls ont rendue nécessaire, les a détrompés, j'aime à penser qu'ils le diront. Les réclamations des théologiens me feraient rentrer sans délai dans la voie d'où elles m'ont fait sortir.

Du mal souvent naît un bien. Ces altérations que je laisse malgré moi, malgré mes convictions, et sous l'empire d'une nécessité que je ne puis que déplorer, auront cela de bon, qu'elles obtiendront grâce pour les changements, nombreux encore, qu'il m'a bien fallu continuer à faire. Dans les exemples cités plus haut, la méprise est assez évidente. Or, je n'ai changé que là où elle était plus palpable.

D'ailleurs, dans les citations que fait Suarez, un contrôle facile permet de

**这个特别,现代对于大概的特别,这种种种的影响** 

prendre, à chaque instant, en flagrant délit de corruption, les éditions, même unanimes. Quand on aura sous les yeux, à côté de mes variantes, celles que j'ai dû écarter, on sera bien forcé de reconnaître que j'ai corrigé, non Suarez, mais l'œuvre de ses premiers éditeurs; et la vénération que ceux-ci paraissent inspirer ne résistera pas à une simple comparaison. Ce n'est pas que l'origine de toutes les fautes qu'il a fallu réparer ou signaler leur soit imputable. Beaucoup d'entre elles sont venues peut-être des copistes. J'ai vu à Tolède, en Juillet 1859, un manuscrit qui contient une bonne partie de notre tome IV; ce manuscrit a été terminé à Alcala, en 1591, sous les yeux de Suarez, et il n'est pas de sa main. Le grand docteur avait donc des secrétaires pour la transcription de ses œuvres. Une écriture peu lisible, ou une prononciation ambiguë, pouvait mettre en défaut leur discernement. J'ai trouvé en effet, outre les mots mal lus, beaucoup de méprises dont l'occasion a dû être une dictée, la bonne et la mauvaise leçon étant presque semblables pour l'oreille, quoique très-différentes pour les yeux.

Si ma justification n'est pas complète encore, j'espère que le temps me donnera raison Les hommes sages penseront qu'une opinion définitive sur mon travail d'éditeur serait aujourd'hui prématurée. Je demande à être jugé après avoir été entendu,

accom

# URBANO OCTAVO PONT. MAX.

Illuxit tandem aliquando, Pater Beatissime, sexta Augusti dies, Transfigurationi Dominicæ rite a majoribus sacra, qua Christum Optim. Maxim., in Thaborino monte, sole ipso fulgentiorem imitatus, in monte persanctæ electionis conclavi dicato nova forma conspicuus, Christique Vicarius orbem Christianum universum quam fulgen. tissime illustrare coepisti. Dum enim nobiscum taciti Europam mente percurrimus, a tuis eam videre nobis videmur radiis illustratam. In Hispania viso in aula regis Catholici Angliæ principe, ac rege Scotiæ, tuis addictæ patrociniis, renascentem in Britannico Oceano fidei lucem te exorto sole demiramur. Gallia, tibi quondam multis nominibus obstricta, errorum tenebras (in hoc scilicet regno pro Christo multum desudasti) tuis et Christianissimi Regis auspiciis ablegare gestit. Germania, tristi hæreseos circumfusa caligine, et prodigioso desertorum Christi examine oppressa, e miseriarum salebris emergit. Memoratu nimirum digna nobis peræque et jucunda visa res est, eodem die quo Romæ, summo omnium applausu, Pontificatus apicem adiisti, in Germania Alberstatium pseudopontificem Catholicæ fidei transfugam, a Tillio Bavariensi imperatore victum, transfugio vitæ consuluisse, signis inter alia centum amissis. Auspicato plane, ut sexto Augusti die, Christo auspice, e Romana arce Urbanus VIII Catholicum belli signum extulerit, et vel remotas in Germania, hostilesque hæreticorum acies Tillio duce gloriosissime fuderit; hæresis vero turpiter victa, speque dejecta, suam in posterum senserit penitus ruinam. In tanta luce, Pater Beatissime, oramus atque obsecramus, ut Conimbricensi Collegio in citeriore Lusitania liceat tuum hoc jubar multo jucundissimum intueri atque venerari. Scimus, et gratulabundi scimus, quantum in te præsidium, columen et decus habeat Societas Jesu. Posthumum ergo D. Francisci Suarii de Religione opus tibi dicamus consecramusque. Immortalis beneficii loco ducemus, si ab hoc auctoritatis fastigio, a quo vires accipit quidquid est ratione firmum, doctrina clarum, religione sanctum, auctoritate stabilitum, benignis oculis hanc qualemcumque amoris et honoris significationem adspicias. Quod superest ad tuos exosculandos pedes effuse provolvimur, eodemque oris habitu Deum precamur, ut te quam diutissime servet incolumem. Conimbricæ, Idibus Septembris, M. DC. XXIII.

# LECTORI STUDIOSO

En tandem aliquando oppigneratam toties liberamus fidem. Prodeunt multorum votis expetita, nulli non expectata, de religiosorum hominum statu Magni Soarii volumina simul alia duo, eorum, quæ jam ab annis aliquot de Religionis virtute lucem aspexere, germani fratres, natu illi quidem minores, non postremi meritis, non ornatu. Quin eo ipso elaborati magis, eo elucubrati accuratius, quo maturioris sunt curæ, vegetiorisque animi operosi partus. Nimirum, ut prælusisse quondam supremus Opifex in condenda hac rerum universitate visus est prodituro tandem illi, in quem omnia compilasset, microcosmo; homini, inquam, qui, ut scite Ambrosius, postremo est quasi summa totius operis, quasi finis naturæ formatus; haud multo aliter Soarius, ut fecundus, ita dexter imprimis librorum artifex, illa de Religionis virtute veluti anteludia præmisit, quibus ad hoc sese opus, quod quasi summa reliquorum et meta esset, peragendum comparavit : hic nervos animi omnes contensurus, hic virentes senectæ vires exhausturus, quo gratissimum testaretur affectum, in eum quem primis ab annis elegerat, et præ reliquis unice adamarat, vitæ statum. Habent itaque hoc in opere, qui ad religiosæ perfectionis fastigium anhelant, a religiosissimo Doctore non documenta modo virtutum plurima, sed quæ ex triplici præsertim religionis vinculo consurgunt, arctissima Deo, cui voverunt, obsequendi debita, sic stabilita rationum momentis, sic eruditionis variæ luminibus illustrata, plane nihil ut addi, demi nihil, aut immutari possit. Habent Theologi, habent juris utriusque periti inextricatos hactenus et gordianos vere nodos ab hoc Alexandro non tam ingenii miro acumine dissectos, quam dissolutos prorsus et expeditos, nulli ut in posterum negotium facessant, nulli otium demant. Utinam, qui soli deerant, tot inter fecundissimi ingenii monumenta, quosque capacissimo mentis ambitu auctor jam conceperat, distinxerat, compserat, de justitia, de hierarchico Ordine, et matrimonio commentarios, docto calamo pariter expressisset! Habuissent profecto tum et philosophiæ et Theologiæ candidati omnes, unde de quovis argumento, nullius aliunde emendicato subsidio, ab uno hoc Apolline, a communi hoc orbis Magistro, responsa in dubiis referrent, Delphicis multo oraculis certiora. At quoniam non tam hanc Soario gloriam, quam rei litterariæ decus et emolumentum mors nunquam non immatura invidit, his tu, lector benevole, invisæ mortis exuviis fruere, dum, quæ supersunt, alia adhuc volumina, viginti jam nunc editis addenda quatuor, et tuo et bono litterarum publico elimantur ad prælum. Fruere, inquam, hisce duobus; neque enim prius, spondeo, tomum hunc vel perfunctorie lustratum depones, quam manibus mox tuis alter succedat, ut mole et rerum multitudine aliquanto gravior, sic et argumenti varietate gratior nonnihil futurus. VALE.



## LIBRORUM ET CAPITUM

QUÆ IN HOC VOLUMINE CONTINENTUR.

### LIBER I

DE STATU PERFECTIONIS, VARIISQUE ILLIUS MODIS, SEU SPECIEBUS.

- CAP. I. Quid sit status vitæ christianæ, et quas conditiones postulet.
- vitæ et slatum perfectionis convenienter distingua-
- CAP. III. Quæ sit perfectio christiana, ad quam status CAP. XIV. Utrum status perfectionis in statum illam perfectionis ordinatur.
- CAP. IV. Qualis perfectio charitatis per statum perfecfectionis intendatur.
- CAP. V. Quid sit status perfectionis, quasve conditiones CAP. XV. Utrum Episcopatus sit status perfectionis requirat, et ab ipsa perfectione quomodo distingua-
- CAP. VI. Utrum in evangelica lege consilia a præceptis distinguantur.
- CAP. VII. Ratione veritas catholica probatur.
- CAP. VIII. Consiliorum materia et varietas occasione ejusdem objectionis declaratur.
- CAP. IX. Satisfaciendo fundamentis hæreticorum, nonnulla dubia de consiliis evangelicis explicantur. 40 CAP. XIX. An status Episcopalis adeo persectus sit, CAP. X. Statum perfectionis non præceptorum tantum,
- sed etiam consiliorum observantiam includere. 49 CAP. XI. An christiana perfectio, vel ejus status prin- CAP. XX. Nonnulla dubia circa caput Per tuas explicipalius in præceptorum quam consiliorum observa-
- tione consistat, vel e converso. CAP. XII. Utrum status perfectionis per volum vel pro-

- missionem aliquam obligationem inducentem necessario constituendus sit.
- CAP. II. An status vitæ christianæ in statum communis CAP. XIII. An status perfectionis in statum incipientium, proficientium, et perfectorum convenienter di
  - acquirendi, vel eamdem exercendi convenienter distinguatur; et quomodo Episcopi in statu perfectionis esse dicantur.
  - exercendæ, seu persectorum ac persicientium.
  - 27 CAP. XVI. Utrum Episcopale vinculum jure divino indissolubile sit, vel inde immutabilitatem habeat. 75 CAP. XVII. Utrum Prælati seculares Episcopis inferiores, vel etiam parochi, sint in statu perfectio-
  - 38 CAP. XVIII. Utrum status Episcoporum perfectior sit quam status Religiosorum.
    - ut in eo votum religionis impleatur; et exponitur caput Per luas, de Voto.
  - 51 CAP. XXI. Utrum status inferiorum Prælatorum vel parochorum sit perfectior religioso statu.

## LIBER II

DE RELIGIOSI STATUS ESSENTIA, ORIGINE ET VOTIS, AC DE ALIIS QUE AD ILLUM SPECTANT.

- acquirendæ: declarantur fines et media hujus sta-
- obedientiæ, et illa sola sint de substantia religiosi status, vel aliis etiam modis constitui possit. 117
- CAP. III. Utrum voti obligatio perpetua ad statum religiosum necessaria sit, et quotuplex esse debeat. 123
- CAP. IV. Utrum ad status religiosi substantiam præter tria vota essentialia, necessaria sit promissio, vel traditio personæ talem statum assumentis facta alicui homini, vel hominum communitati propter
- CAP. V. Utrum ad constituendum statum religiosum vota delieant esse solemnia.

- CAP. I. Utrum status religiosus sit status perfectionis CAP. VI. Utrum solemnitas substantialis voti religiosi castitatis, in benedictione aliqua, vel consecratione, aut alio externo ritu posita sit.
- CAP. II. Utrum tria consilia, paupertatis, castitatis, CAP. VII. Utrum solemnitas voti castitatis consistat in donatione seu traditione sui ipsius, quam religiosus Deo et religioni facit.
  - CAP. VIII. Superior opinio ex jure impugnatur, et solemnitatem voti castitatis de jure humano esse
  - CAP. IX. Ratione ostenditur traditionem religiosam ex solo jure naturali non irritare subsequens matri-
  - 127 CAP. X. De solemnitate voti castitatis ejusque origine vera sententia.
    - CAP. XI. Nonnulla corollaria ex præcedenti resolutione